



CONSEIL COMMUNAL

Séance du : 22 juin 2026
Présidence : Nicolas Menétrey
Effectif : 38
Présents : 29

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation du PV du 18 mai
3. Communications du bureau
4. Communications de la Municipalité
5. Présentation du concept CEL (Communauté Electrique Locale) par M. Adrien Waelti de la société 3.14 Energy Sàrl
6. Comptes rendus des délégués aux associations
7. Préavis municipal 53/2026 concernant la création d'une buvette au pâturage de Sugnens (rapporteur commission gestion et finances Monsieur Philippe Ethenoz, rapporteur commission urbanisme Monsieur Marc Suter)
8. Préavis municipal 54/2026 au sujet de l'avant-projet de la rénovation de l'auberge communale de Poliez-le-Grand (rapporteur commission gestion et finances Monsieur Philippe Ethenoz, rapporteur commission urbanisme Monsieur Marc Suter)
9. Préavis municipal 55/2026 portant sur les comptes communaux 2025 (rapporteur commission gestion et finances Monsieur Philippe Ethenoz)
10. Préavis municipal 56/2026 concernant la modification de l'article 11 du règlement communal (rapporteur commission ad hoc Madame Sandrine Picard)
11. Rapport de gestion 2025
12. Divers

À 20h00, Monsieur Nicolas Menétrey souhaite la bienvenue à toutes et tous et ouvre la séance du conseil.

1. Appel

29 membres répondent présents à l'appel. Messieurs Fabrice Calame, Jérôme Ciocca, Patrice Gaudard, Raphaël Gerbex et Alexandre Mermoud ainsi que Madame Mical Waeber- Dutoit sont excusés. Messieurs Gerardo Campana, Olivier Despont et Madame Diane Weiss sont absents.

2. Approbation du PV du 18 mai

Monsieur Nicolas Menétrey met le PV en discussion.

Monsieur François Guizzetti apporte les corrections suivantes au point 4 relatif à la biodiversité :

- La surface concernée est de 13,44 hectares.
- Les 17,5 hectares correspondent aux 10 % de la totalité des forêts publiques.

- L'ensemble des propriétaires privés a été contacté. Seuls deux propriétaires ont accepté de participer, les autres n'ont pas donné leur accord.

Au point 6 relatif à l'éclairage public, Monsieur Samuel Panchaud précise que, sur la route d'Oron, seuls les poteaux seront remplacés. Les candélabres solaires seront installés uniquement pour les nouvelles installations.

En l'absence d'autre remarque, le Président met le PV en votation. Celui-ci est accepté avec 27 voix pour et 1 abstention.

3. Communications du bureau

Monsieur Nicolas Menétrey prie les membres ayant œuvrés sur cette fin de législature de transmettre leurs heures à la secrétaire.

4. Communications de la Municipalité

Concernant les forêts, Monsieur François Guizzetti informe que Monsieur Roland Rapin prendra sa retraite demain, après 40 ans d'activité en tant que garde forestier. Il sera remplacé ad interim par Monsieur Jérémey Brand, garde forestier indépendant. Une communication officielle sera prochainement diffusée. Dans l'intervalle, toute demande relative aux forêts est à adresser à Monsieur François Guizzetti.

Monsieur Thierry Gay Crosier présente la rénovation et la mise en conformité des trois places de jeux communales ainsi que la création d'une nouvelle place à Naz, sur le site du réservoir. Il explique les différentes étapes de réalisation, en précisant que le projet a pris plus de temps que prévu. La réalisation de la place de Sugnens a été confiée à l'entreprise Menétrey, tandis que les trois autres sites ont été réalisés par Real Sport.

Monsieur Alain Menetrey regrette la tenue simultanée de l'inauguration de la place de jeux de Poliez-le-Grand et de la fournée du Four à Pain, évoquant une question de coordination de l'agenda communal. Monsieur Thierry Gay Crosier répond que la date a été choisie afin de mobiliser davantage de participants qu'un mercredi après-midi et de respecter les délais avant les vacances scolaires.

Monsieur Thomas Tschudin mentionne un accident à la place de jeux de Poliez-le-Grand. Monsieur Thierry Gay Crosier confirme qu'un employé de RealSport est tombé dans une installation et qu'il se remet de son accident.

Monsieur Patrick Jatton questionne au sujet des deux arbres à Naz. Monsieur François Guizzetti précise que ces arbres ont reçu la foudre, et compte tenu de leur taille et de leur rôle d'ombrage pour la place de jeux, une analyse sera réalisée et des tailles ainsi que protections seront mises en place, plutôt que leur élimination et remplacement. Les arbres viables seront suivis dans le temps. Deux arbres supplémentaires seront plantés à l'automne.

Monsieur Didier Vautherin demande pourquoi la place de Sugnens est en gravillon alors que les autres sites sont en herbe. Monsieur Thierry Gay Crosier explique que le sol existant a été conservé et rempli de gravier, alors que les autres places ont été équipées de systèmes de type nids d'abeille autour des jeux. Il précise que les contraintes techniques et les coûts des matériaux, notamment du bois, ont également influencé les choix d'aménagement.

Dans le cadre des travaux réalisés durant la législature sur les bâtiments communaux, Monsieur Lionel Panchaud indique qu'un montant total de 1'100'000.- CHF a été investi sur les cinq dernières années pour leur entretien. Il remercie l'ensemble du Conseil pour sa confiance et souligne l'utilité de ces investissements pour la population ainsi que la mise en valeur des bâtiments communaux.

Le Municipal remercie également les membres du Conseil pour leur soutien dans le projet d'aménagement du territoire. Il indique que la validation des nouvelles zones d'activités, le redimensionnement de la zone constructible ainsi que l'élaboration du règlement des constructions et de son plan ont été finalisés. Le retour de la mise à l'enquête a été reçu aujourd'hui, avec un avis favorable sur l'ensemble des éléments. Une nouvelle mise à l'enquête est prévue courant juillet.

Monsieur Thomas Tschudin remercie Monsieur Lionel Panchaud pour le travail accompli, soulignant l'ampleur du dossier hérité en début de législature et la qualité de son traitement, ce qui est salué par des applaudissements du conseil.

5. Présentation du concept CEL (Communauté Electrique Locale) par M. Adrien Waelti de la société 3.14 Energy Sàrl

Monsieur Adrien Waelti présente le concept de CEL permettant de partager les productions solaires au sein d'une communauté afin de favoriser les économies, la durabilité et la valorisation de l'énergie locale. Soutenue par la Municipalité, la CEL, au sein de la commune, sera mise en place avant la fin du mois de juin. L'adhésion à cette communauté est volontaire. Les inscriptions sont ouvertes dès juin.

Le modèle proposé par son entreprise, 3.14 Energy Sàrl, repose sur une solution clé en main incluant la conformité juridique, l'expertise technique, le lien avec la Romande Energie ainsi qu'une facturation intégrale avec relevés automatisés. Le système ne nécessite aucuns travaux électriques et n'impose pas de durée minimale d'engagement. Il annonce une économie moyenne estimée à environ 18 % pour les consommateurs et une meilleure valorisation de l'énergie produite pour les producteurs, avec un tarif garanti d'environ 9 centimes par kWh dans le cadre de la communauté. Le dispositif permet également une répartition locale de l'énergie produite, avec une optimisation du partage selon la consommation des participants.

Une présentation officielle aura lieu lors de la journée PECC du 12 septembre.

Plusieurs échanges ont lieu sur le fonctionnement du système, notamment sur la gestion des surplus, les interactions avec la Romande Energie, la fixation des prix, la rentabilité en hiver, les aspects contractuels ainsi que la différence entre communauté d'énergie locale et autoconsommation collective. Il est notamment rappelé que la Romande Energie reste l'interlocuteur principal pour le réseau et que la loi en vigueur encadre ce type de partage d'énergie.

Le Président remercie Monsieur Adrien Waelti pour sa présentation. Celui-ci est remercié avec les applaudissements du conseil. Des cartes de visite sont mises à disposition et il est précisé qu'en cas de question, il convient de passer par Monsieur François Guizzetti ou le greffe.

6. Comptes rendus des délégués aux associations

STEP d'Echallens : Monsieur Nicolas Mermoud annonce que les comptes ont été acceptés. Il présente quelques chiffres illustrant la nécessité de passer à l'étape suivante : 820'272m³ d'eau traités et 82 déversements du Talent causés par des orages.

AIAE : Monsieur Patrick Jatton annonce que les comptes ont été acceptés à l'unanimité. L'adhésion de la commune de Bioley-Magnoux a également été acceptée, tout comme la réfection de la conduite entre Echallens et Goumoens. Une demande de crédit hors budget relative à la création d'une direction opérationnelle destinée à suppléer le CODIR, a été présentée. Il fait mention de la création de la Proveyse SA pour la gestion des sources de Thierrens, point toutefois retiré par le CODIR en raison de questions de conformité nécessitant des clarifications.

Monsieur François Guizzetti indique qu'un désaccord a été relevé dans le cadre du dossier AIAE, notamment en raison de la commune d'Echallens, point étant reporté afin d'être retravaillé et consolidé en coordination avec la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC). Il évoque également une opportunité d'augmentation budgétaire liée à la location d'un local à Echallens (Clopettes).

Commission PECC : Madame Marta Sokol Cavin rappelle que cette commission accompagne la Municipalité tout au long de l'année dans ses projets et organise la journée PECC. Elle indique plusieurs changements de membres au sein de la commission pour la prochaine législature. La première journée PECC a porté sur les subventions communales, et a aussi proposé des essais de vélos électriques et des conseils de la Romande Énergie sur les panneaux photovoltaïques. L'édition suivante a proposé un repair café et informait au sujet de la lutte contre le frelon asiatique. La prochaine journée, prévue le 12 septembre, comprendra un brunch, des animations pour enfants et plusieurs thématiques, dont le repair café, le vide-grenier, la CEL et des informations sur la rénovation écologique des bâtiments. Un concours « Un arbre, un enfant » est également prévu, avec la remise de bons pour la plantation d'arbres.

Enfin, un second projet est évoqué : l'obtention du label « Commune en santé », gratuit et visant à valoriser les actions en faveur de la population et du personnel communal.

7. Préavis municipal 53/2026 concernant la création d'une buvette au pâturage de Sugnens (rapporteur commission gestion et finances Monsieur Philippe Ethenoz, rapporteur commission urbanisme Monsieur Marc Suter)

Monsieur Xavier Gaudard présente le préavis et précise que le montant est supérieur à celui du pré-projet, notamment en raison d'une exigence de l'ECA liée à la réserve incendie ainsi que de la nécessité de réfection des canalisations des eaux usées. Il est indiqué que la subvention avait été calculée sur la base de l'ancien montant et pourrait éventuellement être revue à la hausse. Le Municipal lit les conclusions du préavis et remercie Monsieur Luc Bovard pour son travail, réalisé en coordination avec les services régionaux.

Monsieur Philippe Ethenoz donne lecture du rapport de la commission gestion et finances qui propose au conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

Monsieur Marc Suter lit le rapport de la commission urbanisme qui recommande au conseil d'accepter le préavis municipal tel que présenté.

Le Président les remercie et ouvre le débat au sein de l'assemblée.

Monsieur Luc Bovard se récusé pour le vote en raison de son implication dans le projet.

Messieurs Alain Dutoit, Samuel Panchaud, Fabrice Ausoni et d'autres membres du Conseil soulèvent plusieurs interrogations concernant la viabilité économique du projet. Plusieurs membres s'interrogent sur l'équilibre global, le niveau du loyer envisagé, les charges d'exploitation ainsi que la dépendance aux subventions pour assurer sa rentabilité. Des questions sont également soulevées quant au modèle d'exploitation, à la recherche d'un exploitant agricole, à l'absence de logement dédié et à la capacité réelle d'un exploitant à assurer à la fois la gestion du pâturage et de la buvette. Certains conseillers relèvent par ailleurs un manque de clarté ou de transmission complète du business plan.

Monsieur Xavier Gaudard rappelle que la commune demeure gestionnaire du pâturage et que celui-ci est destiné principalement aux génisses de la commune. Il précise que plusieurs contacts ont été établis avec de potentiels exploitants, que les revenus issus de l'activité agricole doivent représenter moins de 50 % et que le contrat devra être signé avant la construction. Le logement n'est pas prévu, mais un vestiaire avec douche est aménagé et peut permettre un hébergement sommaire. Il n'est pas prévu de créer de nouvelles places de parc, l'accès se fera notamment par les infrastructures existantes à la gare.

Monsieur Daniel Leuba précise que le projet repose sur un business plan établi par une entreprise externe, avec une viabilité estimée à l'horizon 2035, et que les revenus agricoles et de location sont réinjectés dans le fonctionnement du site. Il explique que les projections restent prudentes.

Messieurs Daniel Leuba et Xavier Gaudard précisent que les montants engagés s'inscrivent dans le cadre du plafond d'endettement communal et que le projet ne remet pas en cause les autres investissements prévus, mais peut influencer leur priorisation. Ils rappellent que le projet bénéficie de subventions régionales et cantonales en lien avec le PDRA, ainsi que d'un potentiel de valorisation touristique et agricole dans le cadre du développement régional.

Monsieur Cédric Barde propose de déposer un amendement fixant le loyer minimal à 1'500 CHF par mois, ou à défaut de reporter la décision afin qu'elle soit reprise par le nouveau conseil.

En l'absence d'autre question, Monsieur Nicolas Menétrey remercie chacune et chacun et clôt la discussion. Il met en votation **l'amendement qui est accepté à 15 voix pour, 7 voix contre et 5 abstentions.**

Le Président met ensuite en votation le préavis amendé : Celui-ci est **accepté à 16 voix pour, 9 voix contre et 2 abstentions.**

8. Préavis municipal 54/2026 au sujet de l'avant-projet de la rénovation de l'auberge communale de Poliez-le-Grand (rapporteur commission gestion et finances Monsieur Philippe Ethenoz, rapporteur commission urbanisme Monsieur Marc Suter)

Monsieur Lionel Panchaud présente le préavis et lit ses conclusions.

Monsieur Philippe Ethenoz procède à la lecture du rapport de la commission gestion et finances qui invite le conseil à accepter le préavis tel que présenté.

Monsieur Marc Suter lit le rapport de la commission urbanisme qui invite le conseil à accepter le préavis municipal tel que présenté.

Le Président les remercie. Le préavis ne suscitant pas de discussion, il met le préavis en votation. Celui-ci **est accepté à l'unanimité**.

9. Préavis municipal 55/2026 portant sur les comptes communaux 2025 (rapporteur commission gestion et finances Monsieur Philippe Ethenoz)

Monsieur Daniel Leuba présente le préavis, en relevant la particularité du passage en MCH2 alors que le budget avait été établi selon les normes MCH1, ce qui a nécessité un exercice de transition complexe. Le Syndic donne lecture des conclusions du préavis.

Monsieur Philippe Ethenoz lit le rapport de la commission gestion et finances qui préconise le conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

Le Président les remercie. En l'absence de remarque, Monsieur Nicolas Menétrey met le préavis en votation. Celui-ci est **accepté à l'unanimité**.

10. Préavis municipal 56/2026 concernant la modification de l'article 11 du règlement communal (rapporteur commission ad hoc Madame Sandrine Picard)

Monsieur Nicolas Menétrey présente le préavis. Il rappelle que le choix de supprimer le plafond des 2 ans de présidence a pour but d'assurer la continuité de certains objets complexes en cours de mandat. Il explique que la juriste du canton a donné un préavis positif pour le changement de l'article 11 du règlement. Il lit les conclusions du préavis.

Madame Sandrine Picard donne lecture du rapport de la commission ad hoc qui recommande au conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

Monsieur Nicolas Menétrey les remercie et ouvre la discussion.

Monsieur David Aubert s'interroge sur la notion d'alternance « régulière » et demande si celle-ci implique un changement de présidence à mi-législature, soit après 2,5 ans sur une période de cinq ans. Monsieur Nicolas Menétrey précise qu'il ne s'agit pas d'imposer une règle de périodicité stricte, mais de prévoir un changement au moment opportun, de manière à assurer la continuité des dossiers et éviter toute perte d'information lors de la transmission entre présidents.

En l'absence d'autre remarque, Monsieur Nicolas Menétrey met fin à la discussion. Il met le préavis en votation. Celui-ci est **accepté à 20 voix pour, 2 voix contre et 6 abstentions**.

11. Rapport de gestion 2025

Monsieur Daniel Leuba remercie sincèrement le Conseil, au nom de la Municipalité et en son nom propre, pour cette fin de législature. Il relève la richesse des débats et le plaisir qu'a eu la Municipalité à préparer les séances du conseil ainsi que les préavis. Il adresse ses remerciements à ses collègues de la Municipalité, à l'administration communale et à la voirie, en soulignant les défis rencontrés durant la législature, notamment sur les plans financiers, des bâtiments et de la cybersécurité. Des applaudissements du Conseil sont adressés à Madame Catherine Reinhard et Monsieur Pascal Pillionel, présents dans le public.

Monsieur Luc Bovard relève de manière positive l'initiative d'un support audio accompagnant le rapport de gestion. Monsieur Daniel Leuba précise qu'il s'agit d'une production réalisée à l'aide d'un outil d'intelligence artificielle (Notebook LM).

12. Divers

Monsieur Nicolas Menétrey remercie chaleureusement l'ensemble des membres pour ces cinq années de législature, en soulignant la qualité des échanges et la bonne entente au sein du Conseil. Il salue le travail des quatorze membres sortants, ayant œuvré durant une ou plusieurs législatures, et les invite à venir recevoir une attention en leur honneur. Ces remerciements sont suivis des applaudissements du Conseil, de la Municipalité et du public.

Madame Pierrette Meige relève la méconnaissance de certains habitant·e·s sur l'origine du choix du nom Montilliez et relève qu'un panneau explicatif à l'endroit où a été installé le banc serait intéressant. La Municipalité prend note de cette proposition.

Procès-verbal du Conseil communal de Montilliez du 22 juin 2026

Monsieur François Guizzetti revient sur le projet des eaux claires à Maladière. Il indique que le curage d'une partie du collecteur sera fait et précise que des contacts ont été pris avec la commune de Bottens. Le traitement du dossier sera poursuivi après le changement de législature.

Il annonce que Madame Rose-Marie Déguarraz et Monsieur Luc Bovard rejoignent la commission de salubrité pour la prochaine législature.

Monsieur Thomas Tschudin mentionne le barrage de castor présent entre Poliez-le-Grand et Dommartin. Monsieur François Guizzetti indique que la situation sera examinée en collaboration avec les services cantonaux.

Monsieur Cédric Barde remercie la Municipalité pour la présentation organisée autour du dossier électronique du patient. Plusieurs retours mettent en évidence la qualité et l'importance de cet événement.

Madame Sandrine Picard s'enquiert de l'organisation de la fête du 1er août. Monsieur Thierry Gay Crosier indique que la célébration se déroulera à Sugnens sous le chapiteau, avec l'ouverture de la place et du bar dès 17h00, suivie du discours du Syndic vers 18h00. Un apéritif offert sera proposé, puis un repas. Un tout-ménage sera distribué durant la semaine.

Monsieur Samuel Panchaud signale un problème de visibilité lié à des rosiers empiétant sur la route vers l'auberge. Monsieur Daniel Leuba en prend note et indique que la situation sera examinée.

Le Président met fin aux discussions et remercie chacune et chacun pour son investissement durant la législature. Il invite l'ensemble des personnes présentes à profiter d'un apéritif de remerciement et clôt la séance à 22h51.



Le Président

La Secrétaire

Nicolas Menétrey

Laureen Pittet